

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1793

présenté par
M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 39

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas légitime d'alourdir les peines lorsque les provocations ont commises dans des lieux où s'exerce le culte ou aux abords de ces lieux.